

EXPERTAM

24bis, Bd Verd Saint Julien  
92190 MEUDON  
Tél : 01.41.14.95.25  
Fax : 01.41.14.95.26  
info@expertam.fr

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Rapport de visite n° RDA1509/70792

Résidence du Domaine de l'Étang sec  
3 bâtiments - 8 cages d'escaliers et 76 logements  
1-2, allée du Béarn - 1-2-3-4, allée de Gascogne - 1-2, allée du Dauphiné  
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

Visite du 15/09/2011

Demandeur : Société I.R.P  
46, rue du Commandant Louis Bouchet  
92365 MEUDON LA FORET CEDEX

Résumé :

Local	Visité		Remarque	Investigation ayant conclu à la présence d'amiante	
	oui	non		non	oui
Béarn - RDC - Esc 1 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Béarn - RDC - Esc 1 - Loge	X			X	
Béarn - RDC - Esc 1 - WC	X			X	
Béarn - RDC - Esc 1 - Local vélo	X			X	
Béarn - RDC - Esc 1 - Porche	X			X	
Béarn - RDC - Esc 2 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Béarn - RDC - Esc 2 - Local vélo	X			X	
Béarn - RDC - Esc 2 - local entretien 1	X			X	
Béarn - RDC - Esc 2 - Local entretien 2	X			X	
Béarn - RDC - Esc 2 - Logement	X			X	
Béarn - R+1 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+1 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+2 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+2 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+3 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+3 - Esc 1 - lgt porte droite	X			X	
Béarn - R+3 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+4 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+4 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Béarn - R+4 - Esc 2 - lgt porte gauche	X				X
Béarn - R-1 - Dégagement	X				X
Béarn - R-1 - Local poubelles 1	X			X	
Béarn - R-1 - Local poubelles 2	X			X	
Béarn - R-1 - Local poubelles 3	X			X	
Béarn - R-1 - Local poubelles 4	X			X	
Béarn - R-1 - Esc 1 - Palier/escalier	X			X	
Béarn - R-1 - Esc 2 - palier/escalier	X			X	
Béarn - R-1 - Chauffage	X			X	
Béarn - R-1 - Réserve	X				X
Béarn - R-1 - Caves		X	pas de clefs		
Béarn - Toiture - Terrasse	X				X
Béarn - Toiture - Local eau	X				X



EXPERTAM

Rapport n° RDA1509/70792

Local	Visité		Remarque	Investigation ayant conclu à la présence d'amiante	
	oui	non		non	oui
Béam - RDC à R+4 - Façades	X			X	
Dauphiné - RDC - Esc 1 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Dauphiné - RDC - Esc 1 - Local vélo	X			X	
Dauphiné - RDC - Esc 2 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Dauphiné - RDC - Esc 2 - Local vélo	X			X	
Dauphiné - R+1 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R+1 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R+2 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R+2 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R+3 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R+3 - Esc 2 - lgt porte droite	X			X	
Dauphiné - R+3 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R+4 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R+4 - Esc 1 - lgt porte gauche	X			X	
Dauphiné - R+4 - Esc 1 - lgt porte droite	X				X
Dauphiné - R+4 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Dauphiné - R-1 - Local poubelles 1	X				X
Dauphiné - R-1 - Local poubelles 2	X				X
Dauphiné - R-1 - Esc 1 - Palier/escalier	X			X	
Dauphiné - R-1 - Esc 2 - palier/escalier	X			X	
Dauphiné - R-1 - Réserve/cave 1	X			X	
Dauphiné - R-1 - Réserve/cave 2	X			X	
Dauphiné - R-1 - Caves		X	Pas de clefs		
Dauphiné - R-1 - Local encombrant	X			X	
Dauphiné - R-1 - Dégagement	X				X
Dauphiné - Toiture - Terrasse	X				X
Dauphiné - RDC à R+4 - Façades	X				X
Gascogne - RDC - Esc 1 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Gascogne - RDC - Esc 1 - Local vélo	X			X	
Gascogne - RDC - Esc 1 - Logement 1 bis	X				X
Gascogne - RDC - Esc 2 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Gascogne - RDC - Esc 2 - Local vélo	X			X	
Gascogne - RDC - Esc 3 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Gascogne - RDC - Esc 3 - Local vélo	X			X	
Gascogne - RDC - Esc 4 - Hall d'entrée/escalier	X				X
Gascogne - RDC - Esc 4 - Local vélo	X			X	
Gascogne - R+1 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+1 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+1 - Esc 3 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+1 - Esc 4 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+2 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+2 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+2 - Esc 3 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+2 - Esc 4 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+3 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+3 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+3 - Esc 3 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+3 - Esc 4 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+4 - Esc 1 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+4 - Esc 2 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+4 - Esc 3 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R+4 - Esc 3 - Logement porte droite	X				X
Gascogne - R+4 - Esc 4 - Palier/escalier	X				X
Gascogne - R-1 - Local poubelles 1	X				X
Gascogne - R-1 - Local poubelles 2	X			X	
Gascogne - R-1 - Local poubelles 3	X				X



Local	Visité		Remarque	Investigation ayant conclu à la présence d'amiante	
	oui	non		non	oui
Gascogne - R-1 - Local poubelles 4	X			X	
Gascogne - R-1 - Réserve 1	X			X	
Gascogne - R-1 - Réserve 2	X			X	
Gascogne - R-1 - Sous-station	X			X	
Gascogne - R-1 - Local commun	X				X
Gascogne - R-1 - Dégagement	X				X
Gascogne - R-1 - Esc 1 - Palier/escalier	X			X	
Gascogne - R-1 - Esc 2 - Palier/escalier	X			X	
Gascogne - R-1 - Esc 3 - Palier/escalier	X			X	
Gascogne - R-1 - Esc 4 - Palier/escalier	X			X	
Gascogne - R-1 - Caves		X	pas de clefs		
Gascogne - Toiture - Terrasse	X				X
Gascogne - RDC à R+4 - Façades	X			X	

Conclusion :

**Les travaux prévus portent sur l'amélioration des performances énergétiques des immeubles en préservant leur qualité architecturale, l'amélioration de la sécurité incendie des immeubles et l'amélioration du confort des habitants.**

**Le programme de travaux prévoit :**

- \* **Façades pleines : traitement de toutes les façades pleines en isolation thermique extérieure.**
- \* **Menuiserie extérieures et fermetures : remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des menuiseries PVC à double vitrage, pose de volets roulant.**
- \* **Toitures : réfection complète de l'étanchéité des toitures de terrasse et amélioration de l'isolation thermique, pose de gardes-corps périphériques de sécurité, suppression des souches de conduits désaffectés.**
- \* **Planchers sur sous-sol et locaux non chauffés : isolation des plafonds des sous-sol et des locaux non chauffés.**
- \* **Hall d'entrée :**
  - amélioration de l'accessibilité des parties communes aux PMR et handicapés physiques : création de rampes.
  - amélioration de la signalisation des entrées d'immeubles (amélioration éclairage extérieur).
- \* **Cages d'escalier :**
  - sécurité : mise en conformité incendie des cages d'escalier (création ou agrandissement d'exutoires de fumées en toiture).
  - pose ou remplacement des BASE dans les halls et les paliers.
  - mise en conformité des gaines gaz.
- \* **Sous-sol (sécurité) : recouplement des sous-sol par cloisonnement, remplacement des portes d'accès et de sortie de secours des circulations de caves, mise en conformité de l'éclairage de sécurité, suppression des anciens cablages électriques**
- \* **Vide-ordures : condamnation des vide-ordures, mise en conformité incendie des locaux poubelles.**
- \* **Logements**
  - confort : remplacement des portes palières, création de VMC
  - sécurité : rénovation complète des installations électriques, pose de DAAF, vérification et mise en conformité des installations de gaz.

**La visite des locaux s'est déroulée en site occupé. Des plans nous ont été fournis. Seules les pièces rendues accessibles le jour de la visite ont fait l'objet du diagnostic. 8 logements ont été visités sur les 76 que comprennent les 3 bâtiments.**

**Dans le cadre de la mission décrit ci-dessus, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

**\* Après analyses :**

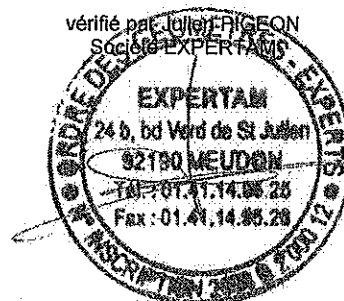
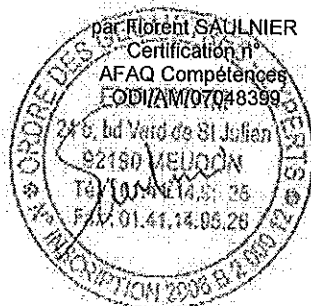
- Dalles de sol blanches et noires présentes et visibles sur le balcon du logement situé au 4ème étage porte droite de l'escalier 3 du bâtiment Gascogne.



- Joint de bride présent et visible dans le local commun situé au sous-sol du bâtiment Gascogne.
- Anti résonants bitumineux présents et visibles derrière les portes de placards de la chambre 1 du logement 1 bis situé au rez-de-chaussée du bâtiment Gascogne.
- \* Sur décision de l'opérateur de repérage :
  - Conduits en fibres ciment présents et visibles dans les dégagements des sous-sol des bâtiments Béarn, Gascogne et Dauphiné, dans la réserve du sous-sol du bâtiment Béarn et au rez-de-chaussée en façade coté jardin à l'escalier 1 du bâtiment Dauphiné. Il est à noter qu'il est fort susceptible de retrouver la continuité de ces conduits en fibres ciment à l'intérieur de certaines caves privatives. Par conséquent, une attention particulière devra être engagée en cas de travaux à l'intérieur de ces caves privatives.
  - Conduits en fibres ciment présents et visibles au plafond des gaines techniques des 4ème étages et sur les toiture terrasse des bâtiments Béarn, Gascogne et Dauphiné, ainsi que dans le local eau situé en toiture du bâtiment Béarn.
  - Conduit en fibres ciment présent et visible dans le placard de la chambre 2 du logement situé au 4ème étage porte gauche de l'escalier 2 du bâtiment Béarn. Une attention particulière est à porter à tous les logements non visités situés au dernier étage pour lesquels la présence de conduits en fibres ciment est fortement probable.
  - Conduit en fibres ciment présent et visible dans les WC du logement situé au 4ème étage porte droite de l'escalier 1 du bâtiment Dauphiné. Une attention particulière est à porter à tous les logements non visités situés au dernier étage pour lesquels la présence de conduits en fibres ciment est fortement probable.
  - Débris de conduits en fibres ciment présents et visibles dans le local eau, situé en toiture du bâtiment Béarn.
  - Plaques en fibres ciment présentes et visible au plafonds de toutes les gaines de compteurs EDF des paliers. Ces plaques sont également présentes dans les locaux poubelles 1 et 2 situés au sous-sol du bâtiment Dauphiné et dans les locaux poubelles 1 et 3 situés au sous-sol du bâtiment Gascogne.

Les dispositions du décret 2006-761 sont applicables en cas de travaux de retrait ou de confinement et applicables aux activités et interventions qui portent sur les matériaux désignés ci dessus et qui sont susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. Elles sont complétées par les règles définies par l'arrêté du 14 mai 1996.

Fait à Meudon, le 10/02/2012





Attestation sur l'honneur (article R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation):

- L'auteur du présent rapport atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du code de la construction et de l'Habitation.
- Il atteste disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de ce présent constat.
- Conformément à l'exigence de l'article R271-3 du même code, il atteste également n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux pour lesquels il lui est demandé d'établir ce présent constat.